

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 août 2014

*L'an deux mil quatorze, le vingt-huit août, à vingt heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard LAMBERT, Maire.*

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : 13

Votants : 19

Date de convocation : 21 août 2014

Présents : Mmes et MM. Gérard LAMBERT, Jean ROUAT, Georges MEJECASE, Boris WILD, Jacques NOCENTI, Noëlle FREZET, Hervé VAUDAINÉ, Daniel DUPUIS, Peggy ARNOULD, Carole PERNOUX, Martine THOMAS, Christine NICOD, Christophe MOREL.

Absents excusés : Sophie GUIBOURET (pouvoir à Gérard LAMBERT), Aline CHARRETON (pouvoir à Daniel DUPUIS), Christelle KOCALENIOS RAVEL (pouvoir à Georges MEJECASE), Delphine THOLANCE (pouvoir à Carole PERNOUX), Jessica ROSTAING (pouvoir à Boris WILD), Stephen JUVENON (pouvoir à Jean ROUAT).

Secrétaire de séance : Carole PERNOUX.

Le Compte-rendu de la séance du 11 juillet 2014 est approuvé.

Délibération n° 1-08-14: Recrutement d'un agent contractuel affecté aux écoles

Monsieur le Maire explique au Conseil que suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la prochaine rentrée scolaire, le temps de travail des agents titulaires ne leur permet plus d'effectuer le ménage dans les écoles.

Le fonctionnement des nouveaux rythmes scolaires n'étant pas encore en place, il est difficile de prévoir exactement le nombre d'agents et le temps de travail nécessaires.

Il est donc proposé de recruter un agent à contrat à durée déterminée d'1 an, le temps d'apprécier le fonctionnement de ces rythmes scolaires et voir ensuite la nécessité ou non de procéder à la titularisation d'un agent.

***Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3-3 5^{ème} alinéa permettant aux communes de moins de 2000 habitants de recruter des agents contractuels si la création ou la suppression du poste dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.*

***Considérant** que ce besoin de recrutement résulte indirectement de la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires, en application du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

***Décide** de créer un poste à durée déterminée d'un an affecté au ménage au 1^{er} septembre 2014 selon les conditions suivantes :*

- Durée hebdomadaire : 18 heures.

- Rémunération : correspondant au 3^{ème} échelon du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe (Indice brut 336, Indice majoré 318).

***Charge** Monsieur le Maire de recruter un agent contractuel dans les conditions fixées par l'article 3-3, 5^{ème} alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée.*

***Précise** qu'une enveloppe de crédits est prévue au budget.*

Délibération n° 2-08-14: Réforme des rythmes scolaires: Répartition financière entre ViennAgglo et la commune au titre des transports scolaires

ViennAgglo, compétente pour l'organisation des transports scolaires, assure le transport des élèves domiciliés à plus de 3 km de leur établissement scolaire. Le passage à la semaine de 4 jours ½ engendre la mise en place d'une offre de transport supplémentaire, or, ViennAgglo n'accepte de prendre à sa charge que 25 % du coût total annuel de cette offre supplémentaire.

Dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et après concertation avec les fédérations de parents d'élèves et des enseignants, la commune de Moidieu-Détourbe a décidé de fixer au mercredi matin la demi-journée d'enseignement supplémentaire.

Monsieur le Maire présente le projet de convention à signer avec ViennAgglo, répartissant la participation financière du coût supplémentaire lié au transport du mercredi matin à 25 % pour ViennAgglo et 75 % pour la commune.

Après avoir pris connaissance de la convention proposée et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

***Accepte** que la commune participe à 75 % du coût supplémentaire lié au transport scolaire du mercredi matin mais fait remarquer qu'avant la suppression des cours du samedi matin, ViennAgglo devait déjà financer cinq jours de ramassage scolaire par semaine sans que la commune n'ait à participer.*

***Autorise** le Maire à signer ladite convention avec le Président de ViennAgglo.*

Délibération n° 3-08-14 : Réforme des rythmes scolaires : Convention avec la CAF pour l'aide spécifique rythmes scolaires (ASRE)

Afin d'accompagner la mise en œuvre des Temps d'Activités Périscolaires, la branche Famille de la CAF a créé l'« aide spécifique - rythmes scolaires » (ASRE). Cette aide est versée aux gestionnaires d'accueils de loisirs déclarés auprès des services départementaux de la jeunesse et des sports. Elle couvre exclusivement les 3 heures dégagées par la réforme des rythmes éducatifs et n'est pas cumulable avec la prestation de service « accueils de loisirs sans hébergement » ni éligible au Contrat enfance jeunesse.

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

***Sollicite** la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère pour une aide spécifique-rythmes scolaires.*

***Autorise** le Maire à signer toutes pièces administratives ou comptables se rapportant à ce dossier et notamment la convention à intervenir avec la CAF.*

Délibération n° 4-08-14 : Mise en place d'un Contrat Enfance Jeunesse intercommunal pour la période 2014-2017

Le Contrat Enfance Jeunesse du Pays Viennois auquel la commune est partie prenante pour ce qui concerne la garderie périscolaire, arrive à échéance.

Il est prévu un nouveau CEJ pour la période 2014-2017 toujours avec un module jeunesse MOIDIEU-DETOURBE, pour la garderie périscolaire municipale.

Après en avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

***Décide** d'adhérer au Contrat Enfance Jeunesse intercommunal 2014-2017.*

***Mandate** Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet et notamment le nouveau CEJ.*

Délibération n° 5-08-14 : Garderie périscolaire : Convention avec la CAF pour la Prestation de Service Ordinaire (PSO)

Afin d'avoir une meilleure qualité d'accueil et être en cohérence avec les activités des TAP (Temps d'activités Périscolaires), il est souhaitable que le temps de garderie évolue en temps périscolaire en proposant des activités en petits groupes. Pour cela, il est nécessaire de disposer d'un taux d'encadrement suffisant et de personnel qualifié (ou en formation en vue d'obtenir les qualifications requises). Ainsi, la commune pourrait prétendre à la Prestation de Service Ordinaire (PSO) proposée par la CAF.

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

***Sollicite** la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère pour une Prestation de Service Ordinaire (PSO).*

***Autorise** le Maire à signer toutes pièces administratives ou comptables se rapportant à ce dossier et notamment la convention à intervenir avec la CAF.*

Convention pour la ludomobile

Il s'agit d'un renouvellement de convention.

La ludothèque itinérante intervient une fois par mois le mardi. Elle est ouverte à tous et souvent un groupe de la garderie s'y rend.

Dans la convention il est stipulé que le lieu permet un accès aux personnes à mobilité réduite, le mille club et le préfabriqué ne permettent pas cet accès. L'adjoint à la Jeunesse et aux affaires scolaires doit faire le point avec eux avant de signer la convention.

Panneau d'affichage électronique

Avec un budget de 15 000 €, la commission a rencontré 3 entreprises et a choisi le devis d'ID SYSTEME, entreprise qui a mis en place les panneaux à Estrablin et Septème et qui propose du matériel de qualité garanti 5 ans. Après négociation le prix de 22 000€ est passé à 15 000€.

Le panneau sera implanté provisoirement devant le Mille-Club à l'angle du parking, avant de prévoir un emplacement définitif dans le cadre des futurs travaux du Centre-Village (déplacement à la charge de l'entreprise). La commune se chargera de faire les fondations et l'entreprise aidera pour l'installation. Le branchement électrique doit être fait par le SEDI.

Le panneau aura 7 lignes recto verso avec les même LED que celui d'Estrablin.

L'entreprise formera une personne de la mairie pour pouvoir utiliser le logiciel et mettre les infos sur le panneau.

Pour que ce soit un panneau interactif, il faudra le faire vivre et l'utiliser régulièrement.

Il faudra solliciter les associations pour qu'elles prennent l'habitude de l'utiliser.

Commission scolaire

- La commission finalise l'organisation des TAP : un guide va être distribué à chaque famille qui reprend les différentes questions lorsqu'on inscrit son enfant à la cantine, à la garderie et aux Temps d'Activité Périscolaire (TAP)

- L'organisation du transport du mercredi pour aller jusqu'au centre de loisirs Gémens n'a pas été simple à mettre en place. Nous avons eu une réponse aujourd'hui pour valider le fait d'avoir un bus à 11h35 devant l'école avec un animateur du centre qui prendra en charge les enfants inscrits à Gémens. Le coût pour la commune sera de 43€ par trajet (soit $43 \times 36 = 1500$ euros)

- Les déclarations à Jeunesse et Sport, à la PMI, ... sont prêtes

- Le contrat d'Alexandre DELAGE a été reconduit début Août et ses horaires vont changer pour lui permettre d'être présent en tant que directeur du centre de loisirs pendant la garderie et les TAP. Besoin de faire le point avec le club de football MOS-3 Rivières pour ses horaires.

- Gérard Lambert remercie l'ensemble de la commission mais également les parents d'élèves, les enseignants, Alexandre et les élus du mandat précédent (notamment Jacques BOURSIER) pour leur travail et leur efficacité. Le travail de concertation qui a débuté en mars 2013 est en train de porter ses fruits. Les premières semaines permettront de tester cette nouvelle organisation et il y aura sûrement des modifications à apporter.

Commission voirie

- L'enrobé de la voirie a pris du retard à cause des vacances mais doit commencer le 29 août.

- Le fauchage par ViennAgglo va débiter le 1^{er} septembre même si les agents communaux ont déjà fauché à plusieurs endroits urgents (souvent pour l'ambroisie).

- La fermeture du chemin du Moulin n'a pas pu se faire à cause des congés. Les panneaux sont en attente de livraison, ils ont été demandés fin juin à ViennAgglo qui n'a pu les commander que fin août en raison des congés. Un courrier concernant le ramassage des ordures ménagères sera envoyé aux habitants. La date de la mise en place sera le 8 septembre et nous commencerons par des barrières provisoires.

- L'aménagement autour de la cabane des chasseurs se fera en graviers. Il serait bien de faire quelque chose pour le chemin qui est très abîmé mais il serait préférable d'attendre l'automne.

- La ligne de haute tension entraîne des nuisances sonores (bruit comme un coup de fouet) pour les habitants de Château-Grillet. Il y a déjà plusieurs plaintes. Il existe un cahier de réclamations à la mairie pour recueillir toutes ces plaintes. Ont-ils déjà installé une boîte de contrôle ? La commission se charge de vérifier.

- Les divers dossiers vont reprendre (la Détourbe, Les Guinetières,...).

Commission urbanisme/environnement

- 18 jeunes ont travaillé cet été (une semaine chacun) : dans l'ensemble ça s'est très bien passé et les jeunes ont été performants :

- ✓ Travaux dans les écoles : peinture d'une classe, nettoyage et désherbage dans la cour, peinture des bancs de la cantine
- ✓ Travaux à la salle polyvalente : lasure des bois à l'extérieur, nettoyage des vitres, repérage et marquage des tables et des chaises des deux salles,...
- ✓ Travaux dans le Mille-Club : nettoyage de la salle, rangement du sous-sol, etc...

- Un contrat d'entretien pour les chaudières a été mis en place avec l'entreprise API GAZ de Vienne. Ils sont passés au mois d'août pour l'école, la salle polyvalente et la mairie. Ils ont changé des pièces pour la chaudière de l'école.

- Grâce au travail des employés, de l'entreprise SYNERGIE SPORT (Burnichon) et de la météo plutôt pluvieuse, la pelouse du stade de foot s'est embellie. Il faudra l'entretenir régulièrement avec de l'engrais et du désherbant. Les commandes de l'arrosage seront fermées et seuls les employés municipaux pourront s'en servir.

- Le chauffage sera supprimé dans le sous-sol du Mille-Club pour des raisons de conformité électrique.

- Nous avons recruté un jeune jusqu'à septembre pour remplacer Patrice LALAUT qui est arrêté. Par la suite nous verrons pour une nouvelle organisation s'il ne reprend pas le travail à court terme.

- Nous avons eu deux réclamations : un chéneau d'évacuation cassé sur la Détourbe lors de travaux de débroussaillage (qui a été remplacé depuis) et un câble coupé aux Granges qui doit être pris en charge par France Telecom.

Commission CCAS

- La vente du terrain se fera à partir du 1^{er} octobre : vente aux enchères sur internet pendant 6 semaines (l'info sera dans le prochain écho municipal).

- La distribution des colis pour Noël se fera le 20 décembre, la commission aura besoin d'aide.

Questions diverses :

- Recensement en 2015 : du 15 janvier au 15 février 2015. Trois agents recenseurs seront recrutés (info dans le prochain écho).

- Le Forum des associations d'Estrablin a lieu le 6 septembre de 14h à 18h (vin d'honneur à 19h).

- Le salon du sport à Vienne a lieu le 13 septembre de 9h à 18h (vin d'honneur à 18h30).

- Une rencontre entre les élus et les agents municipaux est prévue le samedi 20 septembre à 11h00.

- Lors des journées du patrimoine l'association Culture Loisirs et Patrimoine organise une journée sur le centenaire de la guerre de 1914 le dimanche 21 septembre à la salle paroissiale. Le jardin de l'ancienne cure, l'église et le prieuré seront ouverts pour l'occasion.

- Prochain conseil municipal : vendredi 3 octobre 2014 à 20h00.

Signatures :